



DMSC 2022-10-03

MAIRIE DE SISTERON
Service Culture et Patrimoine
6, place du Général De Gaulle
04200 SISTERON
Tél : 04.92.61.54.50

DECISION DU MAIRE

**DEMANDES DE SUBVENTIONS
POUR LE MUSEE GALLO-ROMAIN**

Le maire de la commune de SISTERON

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-03-06 SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la fréquentation croissante du musée gallo-romain depuis l'été 2016.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de restaurer les collections du musée afin d'en assurer la conservation et la présentation au public.

CONSIDERANT que l'Etat (DRAC), octroie des subventions pour les collections labélisées « Musées de France »

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC) au titre des subventions mentionnées ci-dessus, en vue d'aider à leur financement aux taux les plus élevés possible. Le maire est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subvention.

Détail des actions :

- Restauration du mobilier (lot céramiques) prélevé sur la fouille de l'Office de Tourisme

Le coût global de cette action, menée en 2022, s'élève à 12 932 € HT.

	RESTAURATION DES COLLECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES
Remontage / nettoyage / comblement d'un lot de 15 céramiques	12 932 € HT	DRAC : 3 879, 60 € (30 % du HT)
		Autofinancement : 9 052, 40 €
TOTAL	12 932 € HT	12 932 € HT

ARTICLE 2 : Les dépenses et les recettes sont inscrites au Budget Communal.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier et à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence.

Fait à Sisteron, le 21 novembre 2022
Le Maire,
Daniel SPAGNOU